

Avis et consentement concernant les données confidentielles

Speak Up (« Speak Up ») est un système de signalement disponible sur Internet et par téléphone, fourni par Coca-Cola Europacific Partners Services Europe Limited, Pemberton House, Bakers Court, Uxbridge, UB8 1EZ, Angleterre (CCEP, « nous ») à l'intention de nos collaborateurs, fournisseurs et partenaires commerciaux, ainsi qu'aux membres de nos filiales afin de leur permettre de signaler des soupçons ou préoccupations ayant trait à d'éventuelles infractions de notre Code, de nos politiques ou de la législation en vigueur. Dans certains pays, l'utilisation de ces dispositifs est limitée aux questions ayant trait aux finances, à la comptabilité, aux audits et à la corruption. Avant d'effectuer un signalement par l'intermédiaire de Speak Up, veuillez en lire les conditions ci-dessous. Si vous préférez ne pas effectuer votre signalement par l'intermédiaire de Speak Up ou en fonction de la nature de l'éventuelle infraction, vous pouvez signaler ce problème directement à un membre de l'équipe Éthique et Conformité ou du comité du code de conduite, à votre supérieur hiérarchique, à votre représentant des People & Culture ou de votre service juridique local, au responsable de la conformité ou au directeur juridique de l'entreprise.

1. Généralités

Speak Up est exploité en notre nom par NAVEX Global, Inc. Nous nous engageons à maintenir des pratiques strictes en matière de confidentialité et de sécurité, notamment celles ayant trait aux avis, au choix, au transfert ultérieur, à la sécurité, à l'intégrité des données, à l'accès et à l'application. Par conséquent, nous nous sommes engagés contractuellement avec NAVEX Global, Inc. afin de veiller à ce que les informations que vous fournissez restent sécurisées conformément aux lois applicables. Pour toute question concernant Speak Up, contactez CCEP en cliquant sur le lien suivant : ethics@ccep.com

2. Utilisation de Speak Up

L'utilisation de Speak Up est entièrement volontaire. Nous vous encourageons à signaler les éventuelles infractions directement à un membre de l'équipe Éthique et Conformité ou du comité du code de conduite, à votre supérieur hiérarchique, à votre représentant des People & Culture ou de votre service juridique local, au responsable de la conformité ou au directeur juridique de l'entreprise. Si vous estimez que vous n'êtes pas en mesure de faire cela, vous pouvez utiliser les services de Speak Up en fonction de la nature de l'éventuelle infraction, conformément aux lois et réglementations de votre pays.

Notez bien que les informations que vous fournissez vous concernant, concernant vos collègues, ou tout aspect des opérations de l'entreprise, peuvent entraîner des décisions qui affecteront d'autres personnes (lettres d'avertissement, licenciements, poursuites, etc.). Par conséquent, nous vous prions de ne fournir des informations que si vous pensez qu'elles sont exactes. Vous ne ferez pas l'objet de sanctions si vous effectuez un signalement de bonne foi d'une infraction présumée, même si celui-ci s'avère plus tard factuellement incorrect. Notez toutefois que nous ne tolérerons aucune déclaration intentionnellement fausse ou trompeuse. Les informations que vous soumettez seront traitées de façon confidentielle, sauf si cela n'est pas possible pour des raisons légales, judiciaires ou pour les besoins d'une enquête, mais dans de tels cas vos informations seront traitées de manière sécurisée. Nous vous encourageons à vous identifier pour nous permettre de vous poser d'éventuelles questions complémentaires.

3. Quelles données et informations personnelles sont recueillies et traitées ?

Lorsque vous effectuez un signalement, nous recueillons les données et informations personnelles suivantes que vous nous fournissez : (i) votre nom et vos coordonnées (sauf si vous effectuez un signalement anonyme), et votre emploi ou non au sein de l'entreprise ; (ii) le nom et toute autre donnée personnelle des personnes que vous nommez dans votre signalement, le cas échéant (p. ex. : description des postes et coordonnées) ; et (iii) une description de l'infraction présumée ainsi qu'une description des circonstances entourant l'incident. Veuillez noter qu'en fonction des lois du pays dans lequel vous résidez, ou de l'endroit où l'incident a eu lieu, il se peut que le signalement ne puisse pas être effectué anonymement. Toutefois, vos informations personnelles seront traitées confidentiellement et divulguées conformément aux conditions énoncées ci-dessous.

4. Comment seront traitées les données et informations personnelles après votre signalement, et qui aura accès aux données et informations personnelles ?

Les informations que vous fournissez seront utilisées pour traiter votre signalement et enquêter sur celui-ci, et seront soumises à la législation locale. Les données et informations personnelles que vous fournissez peuvent être consultées, traitées et utilisées par les services de CCEP concernés, dont les services de People & Culture, Finance, Audit interne, Juridique, Conformité de l'entreprise, la direction, les conseillers externes (p. ex. conseillers juridiques). Nous pouvons partager les informations que vous fournissez avec nos prestataires de services à des fins de gestion ou d'administration de certains aspects de notre service. Ces individus peuvent se trouver aux États-Unis, au Royaume-Uni, ou ailleurs. Nous prendrons toutes les mesures qui sont raisonnablement nécessaires pour nous assurer que vos données personnelles sont traitées de manière sûre à tout moment et conformément à notre politique de confidentialité. Les données et informations personnelles que vous fournissez peuvent également être divulguées à la police et/ou d'autres autorités réglementaires et d'exécution de la loi. Les organismes concernés qui reçoivent et traitent les données personnelles peuvent être situés dans un autre pays en dehors de l'EEE. Nous prendrons toutes les mesures qui sont raisonnablement nécessaires pour nous assurer que vos données personnelles sont traitées de manière sûre à tout moment et conformément à notre politique de confidentialité. Les données personnelles que vous fournissez seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour traiter votre signalement ou, le cas échéant, aussi longtemps que nécessaire pour engager des sanctions ou répondre à nos besoins juridiques ou financiers.

Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles, veuillez consulter la politique de confidentialité concernant les salariés CCEP disponible sur Genie ou [Politique de confidentialité](#) disponible sur notre site internet.

5. Accéder aux informations concernant le signalement

Nous notifierons dans les meilleurs délais toute personne faisant l'objet d'un signalement pour qu'il ou elle s'exprime, sauf si la notification doit être retardée afin de veiller à l'intégrité de l'enquête et à la préservation des informations concernées. Sauf exception, le sujet du signalement est autorisé à consulter les informations relatives au signalement (sauf l'identité de l'auteur du signalement) et à demander à ce que soit corrigée toute donnée personnelle incorrecte ou incomplète, conformément à la législation en vigueur. De même, sauf exception, si vous effectuez un signalement, vous pouvez également accéder aux informations concernant le signalement et demander la correction de vos données personnelles conformément à la législation en vigueur. Pour effectuer de telles corrections, veuillez contacter l'équipe Éthique et Conformité : ethics@ccep.com.

6. Règlementations nationales particulières

Dans la majeure partie de l'Union européenne et dans les régions voisines, il se peut que seuls les thèmes suivants puissent être abordés : comptabilité, audits, corruption, législation sur la concurrence, discrimination et harcèlement, environnement, santé, hygiène et sécurité. Tout problème ou toute préoccupation concernant des thèmes non autorisés par la loi devant être signalé via Speak Up doit être signalé directement auprès d'un membre de l'équipe Éthique et Conformité ou du comité du code de conduite, de votre supérieur hiérarchique, de votre représentant des People & Culture ou de votre service juridique local, du responsable de la conformité ou du directeur juridique de l'entreprise, en fonction de la nature de l'éventuelle infraction. Il se peut que les législations de certains pays n'autorisent pas les signalements anonymes.